

Date : 27 octobre 2018

Lieu : Office municipal des Sports de la ville de Lyon

Appel des Présents

Les clubs affiliés sont représentés à l'Assemblée Générale par 65 délégués représentant 1601 voix. Sont présents à l'ouverture des débats, 28 délégués représentant 869 voix.

DEPARTEMENTS	Délégués	Voix
13	1	52
69	2	85
68	1	15
59	1	75
45	1	37
Réunion	1	32
73	1	9
34	1	67
74	1	30
Nlle Calédonie	1	18
85	1	14
92	1	48
91	1	53
75	1	37
93	1	40
28	1	21
01	1	12
35	1	18
27	1	10
Monaco	1	5
78	1	56
89	1	3
Corse du sud	1	13
38	1	57
26	1	16
83	1	34
47	1	12
Total	28	869

Aucun quorum n'étant nécessaire pour aborder les points relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire celle-ci peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour. En revanche, pour les modifications des Statuts, il est nécessaire d'obtenir le quorum de 33 délégués représentant 801 voix. Ce point est alors reporté à la prochaine Assemblée Générale qui pourra se tenir sans condition de quorum.

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

Points relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Modifications des Statuts

Points relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 janvier 2018
2. Rapport moral du Président

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

3. Rapport du Trésorier, intervention du Commissaire aux Comptes, adoption du Bilan et du Compte de Résultat de l'exercice clos au 31 août 2017, affectation du résultat,
4. Budget prévisionnel de la saison 2018 (4^{ème} trimestre)
5. Budget prévisionnel 2019
6. Tarifs fédéraux pour la saison 2019-2020
7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
8. Modifications du Règlement Intérieur
9. Questions diverses.

Ouverture de l'assemblée à 14h05

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir débattu, l'Assemblée Générale approuve à la majorité le procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2018 par 714 voix Pour et 155 voix contre.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve à la majorité le rapport moral du Président sur la saison 2017/2018 par 783 voix Pour et 73 Contre et 13 abstentions.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir débattu, l'Assemblée Générale a approuvé à la majorité les comptes annuels après lecture des rapports établis par le Vice-Président en charge des Finances et du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 août 2018 par 644 voix Pour, 140 voix Contre et 85 abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale a approuvé à la majorité d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice qui s'élève à 323 905 €, de la façon suivante :« report à nouveau », lequel est porté à 139 886 €, par 796 voix Pour et 73 abstentions.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir débattu, l'Assemblée générale a approuvé à la majorité le budget prévisionnel pour l'exercice du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 par 679 voix Pour et 190 abstentions.

SIXIEME RESOLUTION

Après avoir débattu, l'Assemblée générale a approuvé à la majorité le budget prévisionnel pour l'exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 par 746 voix Pour et 123 abstentions.

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir débattu, l'Assemblée générale a approuvé à la majorité de maintenir les tarifs fédéraux pour la saison 2019/2020, par 692 voix Pour, 24 voix Contre et 153 abstentions.

TARIFS FEDERAUX 2019/2020

	En Euros
Affiliation de club	250 €
Licence	35 €
Licence Baby (-de 5 ans)	20 €
Passeport	20 €
Stage de Juge Technique (formation uniquement)	Gratuit
Stage pour les armes et self-défense (formation uniquement)	Gratuit
Stage préparation aux 3 ^{ème} - 4 ^{ème} et 5 ^{ème} Dan	Gratuit

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

Passage de grades	
Frais d'inscription : 1 ^{er} et 2 ^{ème} dan (aux Ligues Régionales)	25 €
Frais d'inscription : 3 ^{ème} - 4 ^{ème} et 5 ^{ème} dan (à la FFTDA)	40 €
<i>Frais d'enregistrement FFTDA</i>	-
1 ^{er} Dan	50 €
2 ^{ème} Dan	65 €
3 ^{ème} Dan	80 €
4 ^{ème} Dan	95 €
5 ^{ème} Dan	185 €
6 ^{ème} Dan	215 €
7 ^{ème} Dan	275 €
Equivalence de grades étrangers	
Frais de dossier :	
1 ^{er} - 2 ^{ème} - 3 ^{ème} - 4 ^{ème} - 5 ^{ème} - 6 ^{ème} et 7 ^{ème} Dan (à la FFTDA)	35 €
<i>Frais d'enregistrement</i>	-
1 ^{er} Dan	50 €
2 ^{ème} Dan	110 €
3 ^{ème} Dan	185 €
4 ^{ème} Dan	280 €
5 ^{ème} Dan	460 €
6 ^{ème} Dan	670 €
7 ^{ème} Dan	950 €

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer, pour une durée de six exercices (incluant l'exercice 2017-2018), soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.08.2022 :

- le Cabinet Grant Thornton, représenté Monsieur Luc WILLIAMSON domicilié 44 quai Charles de Gaule CS 60095 69463 LYON Cedex 06, en qualité de commissaire aux comptes **titulaire**,
- Monsieur Robert DAMBO, domicilié 44 quai Charles de Gaule CS 60095 69463 LYON Cedex 06, en qualité de commissaire aux comptes **suppléant**

L'Assemblée Générale a ensuite entendu le rapport sportif du Directeur Technique National. Un débat s'en est suivi.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale a approuvé à la majorité les modifications du Règlement Intérieur par 833 voix Pour et 36 abstentions.

Règlement Intérieur Version 2.08

Ancien Texte	Modifications
Article 18 al. 2 Un homme ou une femme peut candidater dans la catégorie qui leur est réservée. Ils peuvent simultanément candidater dans les catégories de postes : disciplines associées, médecin, arbitre ou juge international, handi-Taekwondo.	Un homme ou une femme peut candidater dans la catégorie qui leur est réservée. Ils <u>ne</u> peuvent <u>pas</u> simultanément candidater dans les catégories de postes : disciplines associées, médecin, arbitre ou juge international, handi-Taekwondo. <u>De plus, une personne ne peut candidater que dans l'une des catégories</u>

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

	<u>suivantes : disciplines associées, médecin, arbitre ou juge international, handi-Taekwondo.</u>
Art. 19 al. 1 ^{er} Pour se présenter en qualité de médecin, les personnes doivent justifier de leur inscription effective ou antérieure, à l'ordre des médecins. Pour se présenter en qualité d'arbitre ou juge international, les personnes doivent être titulaire d'un diplôme délivré par la Fédération Européenne ou la Fédération Mondiale de Taekwondo, pour l'exercice des fonctions d'arbitre ou juge international.	Pour se présenter en qualité de médecin, les personnes doivent justifier de leur inscription effective ou antérieure , à l'ordre des médecins. Pour se présenter en qualité d'arbitre ou juge international, les personnes doivent être titulaire d'un diplôme délivré par la Fédération Européenne ou la Fédération Mondiale de Taekwondo, pour l'exercice des fonctions d'arbitre ou juge international. <u>Pour postuler aux postes Disciplines Associées, les personnes doivent justifier d'un Dan délivré par la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la Fédération, au titre de l'une des disciplines associées.</u>

Clôture de l'assemblée à 17h15.

Annexes

- Rapport moral du Président
- Rapport du Vice-Président en charge des Finances
- budget prévisionnel du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018
- budget prévisionnel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

RAPPORT MORAL 2018

Mesdames et Messieurs

En guise de rapport moral pour l'exercice écoulé et la saison en cours, j'aimerais reprendre mon courrier de rentrée adressé aux clubs afin de réaffirmer, à tous, les éléments présentant la situation fédérale. Comme le stipulent nos statuts, les rapports sur la gestion du Comité Directeur et du Bureau Directeur, tant financière que morale de notre Fédération vous seront également présentés lors de cette Assemblée Générale.

Ce sera aussi l'occasion de remercier publiquement toutes les personnes qui participent au rayonnement de notre fédération.

Alors oui

Oui, la situation financière de la Fédération, en début de saison, a posé le caractère d'urgence de la transformation de notre mode de gestion. Elle nous a amenés à échanger sur les choix à réaliser, les stratégies à adopter et les modifications à faire. Les efforts réalisés nous permettent de nous concentrer pleinement sur le projet fédéral et de poursuivre nos engagements.

Notre gouvernance, impliquant et responsabilisant les élus, a donc pris les bonnes décisions.

Et oui, cela a été fait de façon collégiale puisque toutes les décisions ont été votées par nos différentes instances. Aujourd'hui, notre feuille de route peut se poursuivre de façon sereine au niveau du développement, du haut-niveau, de la vie sportive et de la promotion de notre discipline.

Nous devons cependant rester vigilants car la gouvernance du sport se transforme assez profondément. Elle se transforme sous l'effet de choix politiques, que l'on approuve ou que l'on désapprouve mais qui sont des choix institutionnels. A titre d'exemple, le statut de nos cadres techniques nationaux doit être défendu au niveau national, par tous les acteurs, des élus fédéraux, aux dirigeants de club mais aussi par les pratiquants de sport. **Car oui**, les CTS sont des acteurs indispensables à la mise en place des politiques sportives sur l'ensemble du territoire.

L'évolution des politiques sportives revendique également une meilleure lisibilité des clubs en termes de qualité de service et de variété d'offres. La FFTDA accompagnera donc ses clubs dans la nouvelle campagne de labellisation, afin d'avoir une vision plus précise de leur niveau de développement et de mieux identifier les forces vives.

Mais dresser des constats ne suffit pas. Il nous faut aussi accompagner la création de nouveaux clubs et donc renforcer notre filière de formation. Car au fond, au début de l'aventure « formation », il y a l'idée de création d'un service, d'un emploi et de former des dirigeants. Mieux former nos professeurs et dirigeants, c'est mieux accueillir nos licenciés.

Oui, nous sommes conscients que le développement de la fédération passe par le développement des territoires, des clubs et nous y travaillons quotidiennement.

Oui, la saison dernière, nous avons rassemblé 54734 licenciés autour de nos valeurs. Pour les fidéliser, nous devons leur offrir plus de services. Pour ce faire, le réseau territorial et la vie sportive régionale seront donc développés. **Et oui**, ils seront financés par l'augmentation de l'affiliation club qui sera totalement rétrocédée aux ligues. Sur le terrain, cela se traduira par des actions sportives en faveur des jeunes, des personnes en situation de handicaps ou par l'achat de matériel comme des plastrons électroniques.

Je me rendrai d'ailleurs dans les différentes ligues pour rencontrer les élus régionaux afin d'échanger sur notre projet fédéral malheureusement détourné par certains.

La réussite de nos sportifs de haut-niveau joue également un effet sur la pratique du plus grand nombre et participe à notre rayonnement international. Cependant les prestations françaises sur les compétitions

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

de référence nous permettent d'affirmer que nous pâtissons, aujourd'hui, de la fermeture des pôles d'Aix en Provence, de Toulouse et d'un niveau mondial toujours plus concurrentiel. Une reconstruction de la filière de haut-niveau est donc en cours.

Après l'arrivée de deux entraîneurs nationaux, un pôle France relève a ouvert ses portes en septembre à Fontainebleau. Ses objectifs sont triples : alimenter le pôle élite INSEP, réaliser des performances internationales sur les compétitions de référence juniors et perfectionner les potentiels en vue des JO 2024 et 2028.

La fédération saisira également toutes les opportunités, dans la mesure de leur financement, pour ouvrir des centres d'entraînement manquants afin de renouveler l'élite de demain. Malgré les efforts de certains clubs, le haut niveau et la performance passent par l'existence de ce type de structures spécifiques tenant compte du volume d'entraînement, du médical et de l'accompagnement scolaire.

Un programme de suivi est en cours d'élaboration : « Détecter des jeunes talents, c'est également découvrir les élites de demain ». Ce suivi aura pour vocation d'accroître la probabilité de repérer les éléments les plus prometteurs. En collaboration avec les ligues, des séances de suivi seront donc programmées.

Au niveau du Para Taekwondo, nous avons également bon espoir d'obtenir des fonds supplémentaires pour encadrer et amplifier les actions réalisées actuellement sur nos fonds propres. Rappelons que la Fédération a obtenu la délégation de gestion du Para Taekwondo la saison dernière.

Ce qui doit nous rassembler, ce sont aussi nos grands moments de sport.

Dans deux semaines, la Fédération organisera l'Open de France à Paris (anciennement TIP). Seule compétition classée G2 par la Fédération Mondiale en Europe, elle pourrait bien nous servir de test pour l'organisation future d'un Grand Prix.

Paris sera également le lieu du rendez-vous le plus festif de la saison : la Coupe de l'Ambassadeur de Corée. Et comme promis, les jeunes benjamins feront partie de la fête !

D'autres événements (poussés, vétérans, body...) sont bien évidemment programmés au calendrier fédéral et seront l'occasion de belles rencontres d'échange et de partage.

Avec le concours de la DTN, nous devons donner une meilleure visibilité aux disciplines associées par leur réorganisation et leur structuration dans un cadre défini par les élus fédéraux et satisfaire ainsi tous nos pratiquants.

Les chantiers fédéraux sont nombreux et doivent mobiliser tous les élus. A ce titre, je tiens à remercier :

- tous les acteurs de la vie fédérale qui par leur action, font que notre discipline existe et avance...
- les membres du comité directeur dont le bureau, les présidents de ligues et comités départementaux, les délégués de club, les responsables de pôle et de commission pour leur contribution, leur apport et leur soutien dans la réalisation des grands projets de la fédération.
- les bénévoles, les clubs, les entraîneurs, les arbitres et les dirigeants de club qui contribuent au développement de notre discipline et s'investissent tout au long de la saison
- nos partenaires institutionnels, le ministère des sports, le CNOSF, les collectivités locales pour leur confiance et l'accompagnement sans lequel nous ne pourrions pas fonctionner.
- nos partenaires privés qui nous accompagnent dans la concrétisation du projet fédéral

Mes remerciements s'adressent naturellement à nos cadres d'état et à nos salariés.

Merci à vous.

Denis ODJO
Président de la Fédération

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

Rapport du Vice-Président en charge des Finances Année sportive 2017/2018

Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,

Conformément à nos statuts et à l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire j'ai le plaisir de vous présenter les comptes pour l'exercice de l'année sportive 2017-2018 qui vient de s'écouler c'est à dire du 01/09/2017 au 31/8/2018 et dont l'ensemble des documents (bilan actif et passif ainsi que le compte de résultat) vous ont été adressé.

La FFTDA a clôturé les comptes de son exercice comptable le 31 août 2018 suite à la décision du comité directeur du 6 octobre 2018.

Je tiens à préciser que toutes les opérations de saisies des écritures comptables ont été effectuées par Laurence POLESEL. Le cabinet comptable « DV expert » quand à lui gère tout ce qui est lié à la masse salariale et vérifie la clôture annuelle des comptes.

Le présent rapport évoquera successivement les points suivants :

- Résultat relatif à la gestion comptable de l'exercice 2017-2018
- Présentation des recettes et des dépenses.

Enfin, à la suite de cet exposé et la présentation du rapport du commissaire aux comptes, nous soumettrons les présents comptes à votre approbation.

1°- Le résultat net comptable

Le résultat de l'exercice 2016-2017, qui vous a été présenté lors de la dernière assemblée générale, présentait un déficit de 227 996€. Lors de cette même AG, le Comité Directeur s'était engagé à résorber ce déficit et à dégager un résultat bénéficiaire afin de reconstituer le fonds de roulement de la FFTDA. Cet engagement a pu être tenu grâce à une gestion financière contrôlée et rigoureuse ainsi que la mise en place de nouveaux outils et procédures de gestion contrôlée. Je tiens aussi à préciser que la Fédération a aussi bénéficié d'un soutien humain et financier du Ministère des Sports.

Après études et vérifications, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons atteint nos objectifs financiers ainsi qu'en témoigne le résultat suivant :

TOTAL DES PRODUITS	3 778 827,88 €
TOTAL DES CHARGES	3 454 922,51€
RESULTAT	323 905,37 €,

Dans le cadre des activités mises en place par la FFTDA cette année, notre association présente à la clôture de l'exercice, un résultat comptable d'un montant de 323 905 €, correspondant à la différence entre les produits et les charges.

2°- Présentation des recettes et des dépenses

- Recettes : Comme chaque année, l'essentiel de nos recettes provient des affiliations, des licences sportives, des subventions, de la vente des passeports sportifs, des frais d'inscription aux passages de grades, des frais d'inscriptions aux compétitions, etc ..

Nature	2017-2018	2016-2017	Variation	% Variation
Affiliation clubs	188 400	189 200	-800	-0,42%
Licences sportives	1 923 195	1 904 492	18 703	0,97%
Subvention du MJS	938 953	952 481	-13 528	-1,4%

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

Subventions communes et Inter-communes	100 532	95 000	5532	5,5%
Vente de passeports	133 021	126 890	6131	4,6%
Sponsoring*	132 430	1566		
Sous total	3 416 531	3 269 629		
Autres recettes	362 296	390 145		
Total	3 778 827	3 659 774	119 053	3,15%

*Sponsoring en 2017-2018 (Lacoste : 93 430 et DD : 40 000€) et Sponsoring en 2016-2017 (Appart City : 1 566€) et il y avait Adidas 4 000€.

- Dépenses : le montant total des dépenses s'élève à 3 454 922,51€

Nature	2017-2018	2016-2017	Variation	% Variation
Voyage et déplacement	442 284	559 929	-117 645	-21,01%
Hébergement et restauration	393 196	541 648	-148 451	-27,41%
Pole INSEP	246 051	297 090	-51 039	-17,18%
Salaires et traitement	658 439	711 523	-53 084	-7,46%
Charges sociales	232 954	290 425	-57 471	-19,79%
Rétrocession Licences et Clubs	383 874	366 843	17 030	4,64%
Sponsoring*	132 430	7274		
Compétitions	427 321	508 467	-81 146	-18,98%
Mutuelle Sportive	59 110	54 033	5077	+9,40%
Engagement Equipe de France	43 424	20 278	23 146	+114,14%
Sous total	3 019 083	3 357 510		
Autres dépenses	435 840	530 260		
Total	3 454 923	3 887 770	-432 848	-11,13%

Le poste le plus important correspond pour cette année à la masse salariale Soit 891 393€, frais de déplacement 835 480 €. Vous pourrez d'ailleurs constater que nos dépenses ont subi une forte diminution à hauteur de 11,13 % par rapport à l'exercice comptable précédent.

En conclusion, la comptabilité de l'exercice 2017-2018 de la FFTDA s'inscrit dans un développement logique de son activité.

Je vous remercie pour votre attention.

Hassane SADOK
Vice-Président
En charge des Finances

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

Budget prévisionnel du 1er septembre au 31 décembre 2018					
Compte	Intitulé des comptes	Débit	Compte	Intitulé des comptes	Crédit
606120	ELECTRICITE	800,00	706500	LOCATION PARKING	- 1 980,00
606300	FOURNITURES ENT ET PETIT EQUIPT	232,00	740000	SUBVENTION MJS CONVENTION	- 316 533,34
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 220,00	740100	SUBVENTION MJS CONV COMPL	- 16 666,67
606800	AUTRES FOURNITURES	6 150,00	740510	SUBVENTION COLLECTIVITE	- 29 000,00
606810	TENUES OFFICIELLES & SPORTIVES	8 500,00	758100	COTISATIONS CLUB	- 77 916,67
606820	PASSEPORTS	7 000,00	758110	LICENCES VRT	- 630 000,00
606830	GRADES KUKKIWON	24 500,00	758130	PASSEPORT SPORTIF	- 42 666,67
606849	EQUIPEMENT PARTENARIAT	7 000,00	758200	COMPETITIONS	- 79 000,00
606850	FOURNITURES SPORTIVES	68 300,00	758500	CIRCUITS & OPENS	- 2 400,00
606851	BILLETTERIE	250,00	758510	SPECTATEURS 5%	- 6 000,00
612200	CREDIT BAIL VEHICULE	1 980,00	758800	VENTES DIVERSES	- 840,00
613200	LOCATIONS COMPET	20 750,00		TOTAL CREDIT	- 1 203 003,34
613500	LOCATIONS DIVERSES	23 602,57			
613600	LOCATION LOCAUX	23 324,00			
615000	ENT ET REPARATIONS	2 736,00			
615810	MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 728,67			
616000	ASSURANCES	1 254,33			
616100	ASSURANCES LICENCES	11 000,00			
618518	ASSEMBLEE GENERALE	1 966,67			
622150	INTERVENANTS	63 475,00			
622601	HONORAIRES CAC	8 333,33			
622610	PRESTATIONS MEDICALES	15 333,00			
622681	IND ARBITRES JUGES COMPETITIONS	27 400,00			
622682	HONORAIRES JURIDIQUES	12 333,33			
622683	HONORAIRES COMPTABLES	4 000,00			
623610	OUVRAGES ET MAGAZINES	1 000,00			
623630	DIFFUSION, COMMUNICATION	600,00			
623640	SUPPORT COMMUNICATION	14 590,00			
624000	TRANSPORT	7 800,00			
625100	VOYAGES/DEPLACEMENTS	174 465,67			
625200	HEBERGT / RESTAURATION	190 543,33			
625270	POLE INSEP	118 700,00			
625301	SECURITE COMP NAT	17 500,00			
626000	TELECOM	3 800,00		-	
626100	AFFRANCHISSEMENTS	5 666,67			
626300	INTERNET	678,00			
627000	SERVICES BANCAIRES	2 166,67			
628110	DROIT D'ENTREE	13 600,00			
631100	TAXE SUR SALAIRES	6 235,63			
631300	FORMATION CONTINUE	2 014,20			
635120	TAXE FONCIERES	1 933,33			
641000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	151 628,88			
641150	AVANTAGE EN NATURE	120,00			

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

641200	VARIAT.PROV.CP	4 417,20			
641400	INDEMNITES AVANTAGES DIVERS	34 380,03			
645100	URSSAF	31 986,72			
645300	RETRAITE	7 508,96			
645400	ASSEDIC	5 208,84			
645500	PREVOYANCE	7 352,04			
647400	CHEQUE DEJEUNER	2 361,60			
658110	RISTOURNES CRT LICENCES	46 750,00			
681110	DOT.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	841,67			
681120	DOT.IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 985,00			
	TOTAL DEBIT	1 203 003,34			

PROJET

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

Budget prévisionnel du 1er janvier au 31 décembre 2019					
Compte	Intitulé des comptes	Débit	Compte	Intitulé des comptes	Crédit
606120	ELECTRICITE	2 300,00	706500	LOCATION PARKING	5 880,00
606300	FOURNITURES ENT ET PETIT EQUIPT	2 300,00	740000	SUBVENTION MJS CONVENTION	924 000,00
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 300,00	740100	SUBVENTION MJS CONV COMPL	60 000,00
606810	TENUES OFFICIELLES & SPORTIVES	4 500,00	758100	COTISATIONS CLUB	235 000,00
606820	PASSEPORTS	17 000,00	758110	LICENCES VRT	630 000,00
606830	GRADES KUKKIWON	65 000,00	758111	LICENCES CB	560 000,00
606840	LICENCES	19 600,00	758113	LICENCES REMISE	728 000,00
606850	FOURNITURES SPORTIVES	41 550,00	758115	GRADES KUKKIWON	47 000,00
606851	BILLETTERIE	250,00	758119	DEJEPS	69 234,43
612200	CREDIT BAIL VEHICULE	15 100,00	758124	ENTRAINEUR COMBAT	1 825,00
613000	LOCATIONS ATHLETES	15 000,00	758126	FORMATION BODY	1 570,00
613100	MACHINE A AFFRANCHIR	730,00	758128	FORMATION CQP	14 400,00
613200	LOCATIONS COMPET	42 800,00	758130	PASSEPORT SPORTIF	130 000,00
613500	LOCATIONS DIVERSES	20 750,00	758131	DIF REGION	32 505,00
613600	LOCATION LOCAUX	56 450,00	758132	DIF NATIONAL	11 100,00
615000	ENT ET REPARATIONS	14 500,00	758200	COMPETITIONS	118 100,00
615600	MAINTENANCE	4 600,00	758800	VENTES DIVERSES	3 780,00
615810	MAINTENANCE INFORMATIQUE	10 398,00	791100	PENSIONS	65 000,00
616000	ASSURANCES	1 900,00		TOTAL CREDIT	3 637 394,43
616100	ASSURANCES LICENCES	62 300,00			
618100	DOCUMENTATION GENERALE	690,00			
618518	ASSEMBLEE GENERALE	6 500,00			
618550	FORMATION	8 100,00			
622150	INTERVENANTS	189 710,00			
622600	HONORAIRES	700,00			
622601	HONORAIRES CAC	25 000,00			
622610	PRESTATIONS MEDICALES	2 200,00			
622681	IND ARBITRES JUGES COMPETITIONS	61 700,00			
622682	HONORAIRES JURIDIQUES	16 000,00			
622683	HONORAIRES COMPTABLES	21 500,00			
623611	REVUE FEDERALE	12 200,00			
623630	DIFFUSION, COMMUNICATION	25 000,00			
623640	SUPPORT COMMUNICATION	36 221,60			
624000	TRANSPORT	15 300,00			
625100	VOYAGES/DEPLACEMENTS	623 820,00			
625200	HEBERGT / RESTAURATION	470 270,00			
625270	POLE INSEP	340 000,00			
625301	SECURITE COMP NAT	20 500,00			
626000	TELECOM	9 300,00			
626100	AFFRANCHISSEMENTS	35 100,00			
626300	INTERNET	3 950,00			
627000	SERVICES BANCAIRES	8 500,00			

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

628100	COTISATIONS DIVERSES	1 000,00		
628110	DROIT D'ENTREE	57 100,00		
631100	TAXE SUR SALAIRES	22 470,00		
631300	FORMATION CONTINUE	4 073,00		
635120	TAXE FONCIERES	6 500,00		
641000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	527 005,00		
641150	AVANTAGE EN NATURE	2 010,00		
641400	INDEMNITES AVANTAGES DIVERS	42 070,00		
645100	URSSAF	101 012,00		
645300	RETRAITE	24 266,00		
645400	ASSEDIC	15 490,00		
645500	PREVOYANCE	19 220,00		
647400	CHEQUE DEJEUNER	8 200,00		
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	3 950,00		
658100	RETROCESSIONS FORMATIONS	17 000,00		
658110	RISTOURNES CRT LICENCES	416 000,00		
681110	DOT.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 400,00		
681120	DOT.IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 038,83		
	TOTAL DEBIT	3 637 394,43		

Maggy COULON
Vice-Présidente
En charge de l'Administration

Denis ODJO
Président